

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

REUNION DU 21 JANVIER 2016

DECISION

Numéro 16 - 01 - 002

Décision 2 : L'attribution du lot n°2 relatif au marché portant sur la migration des installations de téléphonie traitant des appels d'urgence 18/112 et administratifs et intégration dans le système de gestion opérationnelle ARTEMIS V2.

Le Bureau du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 10 décembre 2015, s'est réuni le 21 janvier 2016 à partir de 9 heures au SDIS, 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne.

Le quorum de l'assemblée était atteint (5 membres présents sur un total de 5 administrateurs).

Étaient présents : Marianne Darfeuille (Vice-présidente) ; Georges Dru (Vice-président) ; Claude Giraud (Vice-président) ; Claude Liogier (membre du bureau), Bernard Philibert (Président).

Exposé du rapport effectué par le Président :

Le présent dossier concerne l'attribution du lot N°2 intitulé « *fourniture de l'ensemble des prestations et installations permettant la prise en charge des appels d'alerte dans ARTEMIS V2 à partir de la nouvelle infrastructure de téléphonie et maintenance associée* » du marché cité en objet. Ce dernier a pour objet la migration complète des installations de téléphonie du SDIS de la Loire relatives à la prise en charge des appels d'urgence 18/112 ainsi que du traitement des appels administratifs de la direction.

Pour rappel, en raison de la spécificité de ce marché, il avait été décidé de décomposer le marché de la manière suivante :

- Le lot n°1 comprenant les prestations suivantes :
 - La fourniture de l'ensemble des installations de téléphonie (matériel et logiciel),
 - Les prestations et fournitures connexes nécessaires à la mise en œuvre du système de téléphonie,

- La maintenance associée.

Ce lot a été passé selon la procédure d'appel d'offres. Il a été attribué à la société **JL System** par la Commission d'appel d'offres réunie le 5 novembre 2015 pour un montant de 133 168 € HT pour la totalité du marché, soit 5 ans.

➤ Le lot n°2 (objet du présent rapport) comprenant les prestations suivantes :

- La fourniture de l'ensemble des prestations et installations permettant la prise charge des appels d'alertes dans ARTEMIS V2 à partir de la nouvelle infrastructure de téléphonie,
- La maintenance associée.

Ce lot n°2 a été lancé selon la procédure négociée sans publicité préalable ni sans mise en concurrence conformément à l'article 35 II 8° du code des marchés publics.

En effet, seule la société SIS, domiciliée à Courbevoie, peut réaliser l'intégration des nouvelles installations de téléphonie dans le système de gestion opérationnelle ARTEMIS V2 étant éditrice de ce logiciel.

La société SIS a donc été consultée par courrier du 15 décembre 2015. Elle a fait parvenir son offre dans les délais.

La commission d'appel d'offres a examiné ce dossier le 21 janvier 2016.

**Vu le rapport présenté par le Président,
le Bureau prend la décision suivante :**

Article 1 :

Le Bureau du Conseil d'administration confirme le choix de la commission d'appel d'offres réunie le 21 janvier 2016 concernant l'attribution du lot n°2 relatif au marché portant sur la migration des installations de téléphonie traitant des appels d'urgence 18/112 et administratifs et intégration dans le système de gestion opérationnelle ARTEMIS V2 à la société **SIS** (Société d'Informatique et de Systèmes) domiciliée 84, boulevard de la Mission Marchand - CS 80027 - 92411 Courbevoie Cedex.

Article 2 :

Le Président est autorisé à signer toutes les pièces du marché.

Décision adoptée à l'unanimité.

Le Président du Conseil d'administration
du Service départemental d'incendie
et de secours de la Loire



Bernard PHILIBERT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-284210242-20160121-16-01-002-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/02/2016

Publication : 04/02/2016